

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE POULINA GROUP HOLDING S.A.**

**SIEGE SOCIAL : GP1 KM 12 EZZAHRA
CAPITAL SOCIAL : 180 003 600 DINARS.
MATRICULE FISCAL : 1058891R A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 06/06/2018 à 10H30, au siège de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2017.
- 2) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels au 31/12/2017.
- 3) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2017.
- 4) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2017.
- 5) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés au 31/12/2017.
- 6) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2017.
- 7) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 8) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- 9) Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution des dividendes.
- 10) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2017.
- 11) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2017.
- 12) Franchissement de seuil.
- 13) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les projets des résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

Projet des résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue régulièrement, le Mercredi 6 Juin 2018 à 10H 30, au siège de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM 12- Ezzahra, sur convocation du Conseil d'Administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, et examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017, approuve ledit rapport de gestion ainsi que lesdits états financiers individuels de cet exercice et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe POULINA GROUP HOLDING et du rapport des commissaires aux comptes y afférent, sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, et examiné les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, approuve ledit rapport de gestion ainsi que lesdits états financiers consolidés de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve les dites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2017, s'élevant à 76 892 967,569 DT, comme suit :

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANTS EN DT</i>
Résultat de l'exercice 2017	76 892 967,569
Résultat reporté	439,581
Total des résultats avant affectation	76 893 407,150
Réserves légales	-
Réserves spéciales de réinvestissement	(4 175 000,000)
Total après affectation en réserves	72 718 407,150
Réintégration des réserves statutaires	-
Réintégration des primes d'émission	-
Total des résultats distribuables	72 718 407,150
Dividendes soumis à la retenue à la source	(60 301 206,000)
Réserves statutaires	(12 417 000,000)
Report à nouveau après distribution	201,150

Le dividende est fixé à 0,335 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 26 Juin 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Quarante Mille Dinars (40 000D) à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit la somme de Vingt Mille Dinars (20 000 D) en rémunération de l'exercice 2017. Cette somme sera répartie à raison de Dix Mille Dinars (10 000 D) pour le Président du Comité et Cinq Mille Dinars (5 000 D) pour chaque membre du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au Registre de commerce et des sociétés requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à